

Archives

# Cheminade de nouveau dans les médias... mais pas ses idées !

lundi 20 décembre 2010

*Echos de campagne*

---

« Je vois comme un honneur d'avoir vu mes comptes rejetés par une instance ayant commis des actes déshonorants. » C'est ainsi que Jacques Cheminade a qualifié, lors d'un entretien avec [Mediapart](#), la décision inique du Conseil constitutionnel présidé par Roland Dumas. Depuis cet automne, et les révélations scandaleuses sur la validation des comptes de campagne d'Edouard Balladur en 1995, Jacques Cheminade a de nouveau droit de cité dans les médias français, mais force est de constater qu'à l'heure où il présente sa candidature pour les prochaines présidentielles, ses idées, elles, en sont toujours bannies.

Le 26 novembre, la dépêche [AFP](#) « [Campagne de 1995 : Cheminade révolté](#) », expliquait que « ce qui s'est passé en 1995 et l'acharnement contre Jacques Cheminade font partie d'un ordre injuste désormais reconnu en tant que tel ». Le même jour, le cas Cheminade était évoqué sur [RTL](#). Le 2 décembre, [Le Monde](#) lui consacrait un article. Trois jours après, c'était François Bayrou qui soulevait ce scandale sur le plateau de [Vivement Dimanche](#) : « C'est terrifiant (...) en 1995, le Conseil constitutionnel s'aperçoit que les comptes des deux principaux candidats, MM. Balladur et Chirac, sont faux [et décide de ne rien faire] mais il y a un candidat qui a fait 0,28 % qui s'appelle M. Cheminade – je ne le défends ni ne l'accable – lui, on lui sanctionne ses comptes et on le ruine (...) tout ça est purement et simplement indigne ». L'hebdomadaire [Marianne](#) a parlé cette semaine-là de « [Jacques Cheminade, dindon de la farce du Conseil constitutionnel](#) ». Puis le 8 décembre, [Mediapart](#), le site d'information à l'origine des révélations sur le financement de la campagne Balladur-Sarkozy, publiait le détail des comptes présentés par l'ancien Premier ministre au Conseil constitutionnel, faisant apparaître 7,2 millions de francs de dépassement sur les dépenses et 10 millions de recettes en liquide non justifiées. [Mediapart](#) conclut son article en expliquant que seul Jacques Cheminade « *aura vu son compte rejeté, pour une histoire de prêt sans intérêt* ».

S'il est clair et admis par tout le monde que le jugement de 1995 blanchissant Balladur et Chirac était purement politique, sur le cas Cheminade, personne ne semble vouloir se poser véritablement la question. Pour l'instant, on préfère l'éluder en se disant que le Conseil constitutionnel a simplement cherché à sauver les apparences et que, finalement, des injustices, il y en a partout et tout le temps, alors à quoi bon ? Mais Jacques Cheminade a été ruiné par cette décision (d'ailleurs basée sur un raisonnement contraire à la loi française). Pourquoi l'Etat français a-t-il assorti l'invalidation de ses comptes d'une procédure de recouvrement pour le million de francs avancé pour sa campagne ? Et pourquoi le poursuit-il avec insistance depuis quinze ans ? Enfin, pourquoi vient-il de prendre, en cette année 2010, une hypothèque légale sur tous ses biens ?

Le fait est que cet acharnement a débuté bien avant l'examen des comptes, puisque Jacques Cheminade n'eut droit qu'à la moitié du temps de parole accordé aux autres candidats, et qu'une

campagne massive de calomnies a été lancée à son encontre dès la publication de la liste des candidats officiels, le 7 avril 1995.

La candidature Cheminade 1995 n'était pas un coup de pub, mais un appel à engager la bataille contre le « cancer spéculatif » que les dirigeants de tout bord ont laissé croître et qui représente une menace pour les peuples et les nations. Voici ce qu'il écrivait aux Français dans [sa profession de foi](#) distribuée aux 40 millions d'électeurs :

*« L'on tente de nous faire croire qu'il existe une entité suprême appelée "marchés", à laquelle il faudrait se soumettre car ce serait l'état naturel de la société. Rien n'est plus faux : les marchés ont un visage. C'est celui de l'oligarchie, celle de la City de Londres et de Wall Street, de la Réserve fédérale américaine et du Fonds monétaire international (FMI). Les relais de leur politique sont chez nous la Direction du Trésor, la Banque de France et le petit monde incestueux de la finance, des cabinets ministériels et des plumitifs de Cour attirés. Cette dictature financière est la cause du chômage. Prétendre combattre le chômage sans affronter cette dictature est une tromperie. »*

Après avoir crûment dénoncé l'ennemi, il établit un plan d'action pour un sursaut :

*« Il faut mettre en règlement judiciaire les agents du système monétaire et financier international actuel, qui se trouvent – en termes physiques et réels – déjà en faillite de fait. Le système est de toutes façon en train de s'effondrer ; il faut agir avant que le chaos de l'effondrement ne ruine l'économie. Cette démarche suppose que l'Etat reprenne le contrôle du crédit et de l'émission de monnaie. La France doit être le fer de lance d'un effort européen pour rétablir l'initiative, la puissance et la dignité de l'Etat, aujourd'hui bafouées. »*

Impuissant et indigne, l'Etat français a préféré réduire Cheminade au silence, pour le plus grand bonheur des intérêts financiers à qui il déclarait la guerre. Maintenant que la grande crise du XXIe siècle a fini par éclater, que vont faire les citoyens ?

**L'équipe de campagne Cheminade 2012**

**« Peut-il y avoir de la République quand le secret autorise tous les arrangements ? »**

Le magistrat Philippe Bilger, avocat général près la cour d'appel de Paris et à la cour d'assises de Paris, a lui aussi soulevé le cas Cheminade dans une note intitulée « Règlement de comptes au Conseil constitutionnel », postée le 28 novembre sur son blog [www.philippebilger.com](http://www.philippebilger.com). Extraits :

*« La démocratie française a été bafouée. Honte et indignation. Mais rétrospectives. Pas de quoi fouetter un chat ! C'est si ancien, cela date du mois d'octobre 1995. De l'eau a coulé sous les ponts et des abus dans l'État. On a bien autre chose à faire, à penser. On veut du frais, du neuf, de l'inédit, même dans le pire. On a tort. Il faut se replonger dans une majestueuse ignominie, dans une solennelle magouille. (...) Peut-il y avoir de la République quand le secret autorise tous les arrangements, valide contre le droit et vient en quelque sorte s'expliquer quinze ans plus tard avec une sorte de cynisme souriant et aimable ? (...) Je veux être équitable avec ce Conseil constitutionnel de 1995. Il a tout de même invalidé, pour une broutille, les comptes de Jacques Cheminade qui avait recueilli 0,28% des voix. "Ne pouvant bénéficier du remboursement partiel de l'État", ce candidat maltraité à la place des autres a été ruiné. »*

---